



Mairie de
L'Isle-en-Dodon – 31230

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de l'Isle en Dodon

24 juillet 2018 à 20h30 CR N°5-2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Caraoué, Maire.

Date de convocation : 17 juillet 2018	Date d'affichage : 31 juillet 2018
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15	Nombre de conseillers votants : 17

Etaient présents :

- Mmes : Angot, Baurès, Brousse, Carsalade, Gaussens, Pourcet, Soldeville,
- MM. : Brousse, Campguilhem, Caraoué, Caussé, Fréchou, Le Roux de Bretagne, Navarro, Raspaud.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme Bergouan Jeannette a donné procuration à M Brousse Jean-Louis, Mme Decamps Claudine a donné procuration à M Fréchou Michel.

Etaient absents excusés :

- Mme Dufaur,
- M : Lasserre.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.
Monsieur Le Roux de Bretagne est nommé secrétaire de séance (art L2121-15), l'assemblée adopte le compte rendu de la séance précédente (1 abstention).

Madame Baurès précise s'abstenir pour les raisons suivantes :

- contrairement à ce qui a été rapporté, elle n'a pas assisté personnellement à la réunion publique organisée à Lombez,
- l'information selon laquelle les communes s'étant opposées à la pose de compteurs ont été poursuivies par la société Enedis a été donnée par un ouvrier employé par cette même entreprise.

Monsieur Brousse ajoute que le compte rendu de séance du 13 avril dernier ne reprend qu'une partie des observations qu'il avait pourtant fait parvenir à Monsieur le Maire dans les jours suivants la séance.

Monsieur Caraoué rappelle avoir demandé à ce que les observations soient transmises par écrit en fin de séance.

Monsieur Le Roux de Bretagne ajoute qu'à moins d'enregistrer les séances, il est impossible de transcrire au mot à mot l'ensemble des interventions de chacun des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. **Finances** : subventions aux associations (COS, Culture et cinéma), création régie de recettes « restauration scolaire » et convention pour la fourniture de repas aux écoles, prêt sans intérêt travaux accessibilité gendarmerie, convention de mise à disposition de locaux ludothèque/RAM,
2. **Enquêtes publiques** : chemin Lagarde, dossier Duffaut,
3. **Questions diverses**.

1. Finances

Délibération N°50 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a inscrit au budget prévisionnel 2018 une enveloppe de 55 000.00 € au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations ».

Cette somme doit être affectée au coup par coup aux diverses associations.

Monsieur le maire propose de verser :

- 2 050.00 € : au Comité d'Ouvre Sociale de l'Isle en Dodon
- 3 000.00 € : à Culture et Cinéma

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Madame Soldeville rappelle la demande formulée par l'association « Ecole des Arts ». Cette association rencontre d'importantes difficultés financières et a donc demandé une aide exceptionnelle de l'ordre de 1 000 €. Sans cela, l'association risque de « mourir ».

Madame Carsalade indique qu'une enveloppe globale de 55 000 € est allouée aux associations. L'augmentation de la subvention pour l'une d'elle serait forcément répercutée en baissant l'aide d'une autre association.

Elle indique avoir proposé à la présidente de l'association de diminuer le nombre d'heure de cours afin de diminuer sa masse salariale.

Madame Soldeville déplore que cette proposition soit au détriment des enfants.

Monsieur Caraoué rappelle que cette association rencontre des problèmes d'impayés importants et invite la présidente à contacter les familles pour qu'elles règlent leurs dettes.

Délibération N°51 – Création régie de recettes « restauration scolaire » et convention pour la fourniture de repas aux écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges, en séance du 02.07.2018, a décidé de restituer aux communes la compétence restauration scolaire.

Afin de pouvoir exercer cette compétence, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes appelée régie « restaurant scolaire ».

Cette régie aura pour unique objet : la vente de tickets de restauration scolaire pour les élèves des écoles maternelle et primaire de l'Isle en Dodon.

Il propose, pour l'année scolaire 2018/2019, d'en fixer les tarifs suivants :

Ticket « restaurant scolaire » :

- pour les élèves de l'école maternelle de l'Isle en Dodon : 2.70 €
- pour les élèves de l'école primaire de l'Isle en Dodon : 3.20 €

De plus, il convient de modifier en ce sens la convention pour la fourniture de repas aux écoles.

Où l'exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donnent leur accord pour la création d'une régie de recettes appelée régie « restauration scolaire ».**
- **Donnent leur accord sur les tarifs des tickets ci-dessus.**
- **Autorisent le Maire à signer tout document administratif nécessaire.**

Monsieur Raspaud explique avoir été interpellé par un boulanger l'Islois qui a perdu le marché de fourniture du pain pour les écoles ce qui représenterait un manque à gagner de 200 € par mois.

Monsieur Le Roux de Bretagne précise que ce montant lui paraît élevé. Il explique que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges a pris la décision que la compétence restauration scolaire serait rendue aux communes dans un souci d'uniformisation des compétences de son territoire. L'ensemble des maires concernés ont accepté cette modification à l'unanimité.

Délibération N°52 - Prêt sans intérêt travaux accessibilité gendarmerie

Annule et remplace la délibération N°21 du 13.04.2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un dossier de prêt sans intérêt, relatif aux travaux d'accessibilité à la gendarmerie, a été envoyé au Conseil Départemental.

Après examen de ce dossier et des subventions déjà perçues par d'autres organismes (FSIPL et Région), le Conseil Départemental a réduit notre prêt sans intérêt à la somme de 1 549.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Monsieur le Maire précise avoir effectué 11 390 € de travaux subventionnés à hauteur de 60 % par le FSIPL soit 6 834 € et de 12,79 % par la Région soit 1 456 €. Reste donc 3100 € pour lequel le Conseil Départemental a consenti un prêt de 50 % soit à hauteur de 1 549 €.

Délibération N°53 – Convention de mise à disposition de locaux ludothèque/RAM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la ludothèque et le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) étaient installés dans des locaux situés au-dessus du bureau de poste sis boulevard des martyrs de Meilhan à l'Isle en Dodon, et ce jusqu'au 06.07.2018 (date de fin d'année scolaire).

Pour des raisons d'accessibilité, à compter du 07.07.2018, la ludothèque et le RAM ont été installés dans les locaux de l'ancienne cantine municipale sis Rue Nastrade à l'Isle en Dodon.

La Mairie propose de louer ces locaux à la Communauté des Communes Cœur & Côteaux du Comminges, entité ayant la compétence Enfance Jeunesse, moyennant un loyer mensuel de 500.00 €, et ce à compter du 07.07.2018.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition (1 abstention) et confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et l'autorisent à signer le bail de location.

Monsieur Caraoué indique avoir conservé le même montant de loyer, les locaux étant d'une superficie équivalente.

Monsieur Le Roux de Bretagne précise que ce loyer sera renégocié au moins de septembre lorsque la compétence Enfance Jeunesse sera officiellement prise en charge par la Communauté de Communes Cœur et Côteaux du Comminges.

2. Enquêtes publiques : Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point ne peut être abordé en cette séance. En effet, des éléments essentiels aux dossiers n'ont pas été transmis en temps et en heure au service urbanisme. Il propose donc de reporter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

3. Questions diverses

Madame Baurès, porte-parole de Mesdames Gaussens, Angot et de Monsieur Raspaud, s'est exprimée sur les questions diverses envoyées à Monsieur le Maire :

- entretien et propreté de la ville et des installations touristiques
- sécurité
- contrôle des locations à L'Isle-en -Dodon
- devenir de la maison Cousse et de l'abattoir

Concernant l'entretien et la propreté de la ville, elle demande l'affectation d'un employé à plein temps pour l'entretien des rues, du foirail et de la halle, sans oublier le canal souvent pollué par des détritrus (canettes, plastiques ou autres).

Monsieur Caussé propose de passer cette question au vote.

Monsieur le Maire précise que les questions diverses ne peuvent pas être votées et faire l'objet de délibérations. Il faudra inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Madame Soldeville demande le nom de l' élu affecté à l'organisation du service technique.

Monsieur le Maire répond « qu'avant il y en avait un ».

Monsieur Le Roux de Bretagne indique que l'entretien des rues ne figure pas sur la fiche de poste des employés évoqués pour effectuer cette tâche.

Madame Baurès demande la pose de petites poubelles supplémentaires à des endroits stratégiques à identifier avec l'équipe technique.

Elle propose la pose de panneaux rappelant par la loi que toute incivilité ou dégradation est punissable.

Monsieur Fréchou précise alors que l'agent de police municipale devra verbaliser les contrevenants.

Madame Baurès, concernant les problèmes d'insécurité et devant l'augmentation du nombre de délits, de vols, de dégradations multiples, de tapages nocturnes quasi quotidiens, propose l'embauche le plus rapidement possible d'une personne faisant fonction de vigile.

Monsieur le Maire interpelle l'assemblée quant au coût que représente l'embauche d'un vigile. Il précise que dorénavant il ne peut donner ce poste qu'à une personne assermentée.

Monsieur Brousse indique que cela est faux. Monsieur le Maire ne peut donner les pouvoirs de police mais il a la possibilité de faire surveiller la ville par un employé.

Madame Baurès demande enfin de proposer au conseil municipal le vote d'une délibération relative « au permis de louer » en prenant conseil auprès de professionnels tels que l'avocate attachée à la municipalité, les gendarmes, les assistants sociaux. Ce permis de louer permettra une plus grande lisibilité de l'état des logements.

Madame Baurès rappelle enfin à Monsieur le Maire, qu'il a un pouvoir de police dans le domaine de la tranquillité publique, de la salubrité et de la sécurité publique.

Elle demande l'obligation de clôturer les travaux de la maison Coussse et propose à ce sujet une consultation auprès de l'avocate de la municipalité pour savoir quelle procédure à mettre en place afin que cette situation ne perdure pas.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dossier relevant du domaine privé.

Monsieur Campguilhem précise que l'association chargée de la tutelle du propriétaire a été contactée par deux fois par courriers restés sans réponses.

Monsieur Navarro invite à contacter le juge des tutelles.

Madame Baurès suggère la pose d'une bâche à louer sur le reste du toit de l'abattoir afin de protéger les murs épargnés par l'incendie.

Monsieur le Maire précise avoir eu accès aux conclusions de l'enquête qui indique que le bâtiment n'était pas squatté. Il s'agit d'un acte criminel, le feu a démarré à deux endroits différents. Il rappelle qu'un devis, pour notamment la mise hors d'eau du bâtiment, a été communiqué à Groupama depuis plus de six mois.

Monsieur Campguilhem ajoute qu'il avait demandé la mise en place de mesures de protections jugées non nécessaires par Groupama. La société devra donc prendre en charge l'aggravation des dommages.

Monsieur le Maire précise qu'il ne pouvait intervenir sur le bâtiment avant que l'enquête ne soit terminée.

Monsieur Brousse a communiqué ses questions diverses par mail à l'ensemble des conseillers municipaux :

1) Salubrité et santé publique

J'ai parlé à la dernière réunion du CCAS, photos à l'appui, du problème de l'entretien du canal et de celui du plan d'eau.

Ces structures n'ont pas reçu depuis 4 ans maintenant d'entretien convenable et il se pose désormais des questions de salubrité et en conséquence de santé publique.

Des alluvions argileuses ont bouché la prise d'eau du canal en amont de la ville, laissant passer un mince filet d'eau. Des dépôts de toutes sortes se sont formés dans le canal pendant cette période. Des rats peuvent être aperçus en bordure du canal. Certains sont même venus mourir à proximité.

Le rétablissement du courant la semaine dernière a certes permis d'évacuer certaines immondices, mais la question de travaux d'entretien efficaces subsiste. Je rappelle que monsieur Caussé a posé plusieurs fois cette question ces derniers mois en Conseil Municipal.

Le problème du plan d'eau est tout aussi inquiétant, si ce n'est plus. L'évacuation est bouchée depuis plusieurs semaines. La circulation et le renouvellement de l'eau ne sont plus assurés. D'ailleurs les pompes d'aspiration de l'eau du canal, qui alimentent le plan d'eau sont arrêtées. Avec la chaleur cette eau stagnante se couvre peu à peu d'algues, essentiellement sur la partie haute. Le plan d'eau prend un aspect marécageux. Cette situation est un mauvais signe pour l'activité touristique locale. Mais elle d'autant plus inquiétante que la partie Sud de la France est colonisée par le moustique tigre, porteur de graves maladies. La présence d'eaux stagnantes favorise l'éclosion de ces moustiques.

Il est donc urgent de remédier à toutes ces difficultés. Monsieur le maire quelles dispositions avez-vous prises en conséquence ?

Monsieur le Maire précise que le curage de la digue a été fait. Concernant le lac, la canalisation mesurant 180 mètres de long est bouchée. Une entreprise privée a été contactée il y a maintenant trois semaines pour faire un devis.

Monsieur Navarro indique qu'un simple contrôle régulier des installations permettrait d'éviter ces situations.

Monsieur Caussé explique que deux choses doivent être faites « très rapidement » :

1. Faire un diagnostic des boues afin de connaître l'épaisseur des limons,
2. Le lac préfiltre doit être nettoyé.

Monsieur le Maire répond qu'il ne curera pas le lac faute de moyens financiers. Il précise que cette situation est due aux événements climatiques exceptionnels que nous avons connus depuis le début de l'année.

2) Pool routier

Depuis plus de quatre années maintenant ni la Mairie, ni la Communauté de Communes n'ont donné d'informations sur l'entretien de la voirie communale. Il serait normal que le Conseil Municipal bénéficie de la programmation annuelle des travaux et de leur réalisation.

On constate cependant qu'au titre du pool routier la Communauté de Communes aurait participé au drainage du terrain d'entraînement du rugby (Conseil Municipal du 28 février 2017). Ce drainage est d'ailleurs très mal adapté puisque le terrain est resté inutilisable pendant la deuxième partie de la saison sportive. Il est actuellement occupé par une cinquantaine de caravanes.

Par ailleurs le pool routier aurait financé des aires de stationnement sur des terrains où de tels financements ne sont pas autorisés puisque ne faisant pas partie de la voirie communale. Il s'agit du terrain à proximité du cimetière et du terrain à proximité de l'ancien abattoir.

Monsieur le maire, monsieur le président de la 5 C, pouvez-vous nous présenter le tableau des travaux du pool routier réalisés depuis quatre années à L'Isle-en-Dodon et le montant des crédits annuellement alloués à ce pool? Pouvez-vous nous indiquer dans quelles conditions et avec quels crédits les travaux de drainage du stade d'entraînement du rugby et des aires de stationnement citées plus haut ont été réalisés ?

Concernant le Pool routier, **Monsieur le Maire** indique avoir demandé à la Communauté de Communes le récapitulatif des travaux qui sera ensuite communiqué à l'ensemble du Conseil. Il précise que le drainage du terrain a été payé par la commune. Pour les parkings, seule la pierre a été fournie par la Communauté de Communes.

Monsieur Brousse s'étonne de la non réponse de Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Monsieur Le Roux de Bretagne précise ne pas avoir à répondre dans la mesure où il est là en tant que conseiller municipal et non en tant que Président de la Communauté de Communes.

Monsieur Brousse lui demande de confirmer la fourniture de pierre par ses services ?

Monsieur Le Roux de Bretagne signale qu'il s'agit là d'une fausse information.

Monsieur Brousse demande donc à ce que la facture de pierre, réglée par la collectivité, soit communiquée.

Monsieur Navarro demande à Monsieur le Maire de faire un point sur la qualité de l'air dans les écoles, selon les recommandations du plan national. Ce dernier indique que cette démarche sera entamée à la rentrée.

Monsieur Le Roux de Bretagne précise que ce volet sera pris en charge par la Communauté de Communes par le biais du PETR. Un diagnostic est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire revient sur les événements survenus à la piscine ces derniers jours (jets de poubelles, de bancs, détériorations). Malgré les rumeurs, il ne s'agit pas de méfaits de gens du voyage mais de résidents de notre commune, « des gens de bonne famille ». Il précise avoir déposé une plainte.

Monsieur le Maire « remercie l'équipe d'opposition pour le journal satirique qui permet de présenter l'état des lieux de ce que l'ancienne municipalité a laissé. »

Il remercie également « Monsieur Caussé pour l'aide psychologique apportée au personnel du service technique. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.